

# Les Consorts AUSSIERE propriétaires de la parcelle AN48 située au lieu dit Le Montoir au bout de la rue de la Barbizonnaise, demandent que cette parcelle reste constructible comme dans le POS. Dans le POS elle était dans la zone NDb et dans le futur PLU elle a été déclassée en zone A. Pourquoi la zone UC ne conserve pas la limite de la zone NDb du POS?

C. AUSSIERE

~~J. Auquier~~

# Dans le projet du PLU dans les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) OAP n°1 il est écrit que l'espace de la cour de la ferme du couvent; le stationnement y est interdit.

Les consorts AUSSIERE propriétaires de cette cour demandent que cette phrase soit retirée car c'est une atteinte à la liberté et un abus de pouvoir.

C. AUSSIERE

~~J. Auquier~~

Je soussigné M. Weber agence immobilière de Barbizon Agissant pour Madame Jannet habitant Parcelle 000 A1420, 000 A1421, 000 A1419, 000 A1422 Maison de 70 m AOP en NT classé Venant passer en UB car pour faire Agrandissement avant en NT (0652658964)

3 Rue Galtier Boissière 77930 Barbizon

✶

Reçu le,
18 SEP. 2019
Mairie de Barbizon